



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Versailles, le 22^e JUL. 2014

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

s/c Mme et MM. les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs Académiques des Services de
l'Éducation Nationale des Yvelines, de l'Essonne,
des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise

COORDINATION ACADEMIQUE
PAYE

DE – DPE – DAPAO5

CAP/CL/VD/2014-1204
Affaire suivie par :
Christiane LESIRE

☎ : 01.30.83.41.39
Fax : 01.30.83.51.80

Diffusion :

Pour attribution : A Pour information : I

I	OSDEN		Gds. Etab. Sup.
	Inspections	I	
	CTCM		CROUS
I	CD-CS		CRDP
A	Lycées		DRONISEP
A	Collèges	A	CIO
A	LP		SIEC
A	LT-LGT	I	INSHEA
A	LG		CNED
A	LPO		Etab. Privés
A	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
A	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
I	Universités		INJEP
I	IUT		Représentants des Personnels
Autres : SPM			

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
 Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 22 p.
Total 24 p.

Très signalé

**Objet : Rentrée scolaire 2014-2015
Installation de l'ensemble des personnels et Prise en charge
des traitements des agents nouvellement affectés**

L'objectif d'assurer à tout nouveau personnel affecté dans votre établissement, le versement de son traitement dans les délais les plus brefs, exige une forte implication des services gestionnaires de la paye mais aussi de vos secrétariats.

Pour tenir cet objectif, je souhaite à nouveau attirer votre attention, sur **le suivi que vous devez exercer sur la constitution des dossiers de prise en charge, et leur transmission** aux services gestionnaires des traitements dans le strict respect d'un calendrier très rigide lié aux contraintes des procédures de la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines.

Je compte sur vous pour que toutes les opérations effectuées au niveau de l'établissement ne prennent aucun retard :

Signature des procès-verbaux d'installation dès le 1^{er} septembre 2014, jour de la prérentrée, pour l'ensemble des personnels, enseignants, d'éducation, d'orientation et ATSS/ITRF, avec date d'effet au **1^{er} septembre 2014** ;

Collecte des documents nécessaires auprès des personnels, et transmission aux services gestionnaires des traitements suivant le calendrier joint.



2/2

Bien que la gestion de l'intégralité des personnels soit informatisée, la paye de certains **agents non titulaires** conserve une certaine spécificité (production de documents papier).

Je vous rappelle qu'il est inutile de transmettre les procès verbaux d'installation des enseignants titulaires, des professeurs contractuels et des personnels ATSS/TRF : l'installation par G/ GC ou SUPPLE suffit pour lancer le traitement.

☞ **Aucune installation ne doit être validée avant le 1^{er} septembre.**

Le respect de cette consigne permettra d'alléger la tâche de vos secrétariats ainsi que celle des services rectoraux.

Ainsi, pour l'ensemble des personnels en poste dans un établissement de l'académie l'année précédente, **vous n'avez rien à transmettre**, sauf en cas de changement de coordonnées bancaires ; toutefois ils doivent être impérativement installés dans G/ GC.

Concernant les enseignants, je vous demande de veiller à ce que tous les courriers transmis à la DPE portent mention de la discipline et du grade.

Je vous informe que pour faciliter la prise en charge financière des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires, un dossier spécifique leur sera transmis avant le 1^{er} septembre 2014.

Les assistants étrangers feront l'objet d'une circulaire spécifique.

Une circulaire sur le remboursement partiel des frais de transport vous parviendra courant septembre.

**En cas de problème majeur, vous voudrez bien informer
La coordination académique paye :**

soit par communication téléphonique au : 01 30 83 41 39

soit par Télécopie au : 01 30 83 51 80

soit par mél : ce.cap@ac-versailles.fr

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie

André EYSSAUTIER